



Quelle est la procédure pour une séparation en tant que concubin

Par **georges1806**, le **25/12/2014** à **11:52**

Bonjour

Ma fille vit en couple. Ils ont 2 enfants (1 an et 2 ans et demi). Leur couple bat de l'aile et envisagent une séparation. Comme ils ne sont pas mariés, quelle est la démarche à suivre pour que ma fille aie la garde des enfants, qui doit elle contacter etc.. Merci pour vos réponses

Par **aguesseau**, le **25/12/2014** à **11:57**

bjr,

en union libre la séparation est libre.

pour les enfants, en cas de désaccord pour la garde des enfants, il faut contacter le juge aux affaires familiales.

cdt

Par **georges1806**, le **25/12/2014** à **12:05**

Parfait Merci beaucoup

Par **georges18**, le **25/12/2014** à **12:29**

Le juge peut il,comme pour un couple marié,décider d'une séparation de corps et obliger à l'un des deux de ne plus cohabiter sous le même toit et de verser une pension alimentaire etc..?

Par **cocotte1003**, le **25/12/2014 à 14:24**

Bonjour, le jar est là pour prendre des décisions sur l'avenir des enfants uniquement. Il fixera le lieu de résidence, chez la mère ou le père. Le droit de visite et bien sur la pension alimentaire due pour l'éducation des enfants, cordialement

Par **aguesseau**, le **25/12/2014 à 16:50**

Georges 18,
en union libre la séparation est libre.
donc nul besoin d'un juge pour une séparation puisqu'il n'y a pas eu d'union formelle.
Cdt

Par **georges1806**, le **25/12/2014 à 22:44**

Merci infiniment

Par **Lag0**, le **26/12/2014 à 10:12**

Bonjour aguesseau,
Votre réponse ne correspond pas à la question.
Celle-ci est :
"quelle est la démarche à suivre pour que ma fille aie la garde des enfants"
Le recours au juge est bien nécessaire pour définir une garde officielle des enfants.

Par **aguesseau**, le **26/12/2014 à 10:20**

lag0,
si vous lisez mon premier message, j'ai répondu à la question en indiquant " pour les enfants,en cas de désaccord pour la garde des enfants, il faut contacter le juge aux affaires familiales. "!!!!
et j'ai répondu à une autre question de georges18 qui parlait d'un recours à un juge pour la séparation de concubin !!!

Par **georges1806**, le **26/12/2014** à **12:18**

Bonjour

Je pense que aguesseau a raison dans la mesure où j' ai posé deux questions l' une après l' autre et cela a pu créer une ambiguïté pour certains. Quoi qu'il en soit les réponses que vous m' avez faites m' ont bien éclairé. Merci

Par **Lag0**, le **26/12/2014** à **15:05**

Effectivement, j'étais resté sur la première question...

Par **georges1806**, le **26/12/2014** à **16:24**

Pas de soucis Bonnes fêtes